

# M-376 A

4 septembre 2006

**Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la motion de MM. Pascal Holenweg et Alain Marquet, renvoyée en commission le 13 avril 1999, intitulée: «Passport culturel et sportif de la Ville de Genève».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Marie-France Spielmann, en remplacement de M. Tristan Cerf.**

Sous la présidence de M. Jan Marejko, puis de M. André Kaplun, la commission a consacré cinq séances à l'étude de cette motion, du 17 juin 1999 au 30 mars 2000. La rapporteuse remercie M<sup>me</sup> Marie-France Perraudin pour ses excellentes notes de séances.

## **Rappel de la motion**

### *PROJET DE MOTION*

Considérant:

- la charge budgétaire des engagements culturels et sportifs de la Ville de Genève et leur importance cantonale;
- le faible soutien reçu par la Ville des autres collectivités publiques genevoises pour assumer cette charge;
- la nécessité d'inciter de toutes les manières possibles les autres collectivités publiques genevoises, en particulier les communes, à prendre leur part de la politique culturelle et sportive et de leur charge financière,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'introduire pour la rentrée 1999 (soit la fin du mois d'août) un «passport culturel et sportif» municipal gratuit accordant aux résidents de la Ville de Genève des billets d'entrée à prix préférentiels dans les institutions culturelles et sportives dépendant de la Ville ou majoritairement subventionnées par elle, ainsi que le maintien de la gratuité de l'entrée là où elle est actuellement la règle;
- de proposer ce passeport culturel et sportif à l'achat à toute personne non résidente qui souhaiterait l'obtenir, et de prendre tous contacts utiles avec les autres communes genevoises, les autorités cantonales et les services de promotion touristique afin que ce «passport culturel et sportif» soit largement popularisé et proposé;
- d'étudier l'extension du champ des bénéficiaires de la gratuité du «passport culturel et sportif» de la Ville aux résidents de toute commune prenant sa part

du financement des institutions culturelles et sportives d'importance cantonale, soit directement soit par l'intermédiaire d'un fonds intercommunal;

- d'augmenter de 20% à partir du 1<sup>er</sup> septembre le prix des billets d'entrée dans les institutions culturelles et sportives municipales et de proposer semblable augmentation à toutes les institutions subventionnées majoritairement par la Ville, étant entendu que les détenteurs du «passeport culturel et sportif» municipal bénéficieront des prix d'entrée antérieurs à cette augmentation;
- d'introduire un tarif d'entrée dans les institutions culturelles et sportives municipales ou majoritairement subventionnées par la Ville et où la gratuité de l'entrée est actuellement accordée à tous les visiteurs, étant entendu que les détenteurs du «passeport culturel et sportif» municipal continueront à bénéficier de l'actuelle gratuité.

### **Séance du 17 juin 1999**

#### *Audition des motionnaires*

MM. Holenweg et Marquet rappellent que l'objectif de cette motion est l'élargissement de la participation des communes au financement des grandes institutions culturelles et sportives. La répartition des charges a déjà donné lieu à de nombreuses interventions lors de la dernière législature. Le sponsoring et la participation de l'Association des communes genevoises évoluent lentement. Le but de cette motion est d'accélérer le mouvement. Si le passeport existait et si les ressortissants des autres communes devaient participer un peu plus, en payant un peu plus cher l'entrée dans ces institutions par exemple, ils feraient pression pour que leurs municipalités participent davantage au financement.

La motion vise à inciter les autres communes à participer et souhaite créer un rapport de force politique en ne s'adressant plus seulement aux autorités, mais directement aux citoyens. Les ressortissants des autres communes paieraient un tarif plus élevé, ou paieraient une entrée, pour les prestations qui sont gratuites pour les ressortissants de la Ville de Genève. Ces passeports pourraient être vendus et concerneraient l'ensemble des institutions, ce qui serait une source de revenus supplémentaires pour la Ville de Genève, jointe à un moyen de pression. Les motionnaires proposent d'introduire une entrée préférentielle, dans le cas où il y a paiement, et le maintien de la gratuité en cas de gratuité, tandis qu'il y aurait augmentation ou paiement pour les autres. Ces passeports seraient proposés à toutes les personnes non résidentes. On pourrait ensuite étudier l'extension du champ des bénéficiaires à toutes les communes qui prendraient ensuite part au financement des institutions.

Le prix de ce passeport devrait être assez élevé pour pousser les municipalités à faire quelque chose. Il pourrait être de 50 ou 100 francs, par exemple.

### **Séance du 27 janvier 2000**

#### *Audition de l'Association des communes genevoises (ACG)*

La commission procède à l'audition de M. Patrice Plojoux, président de l'ACG, et de M. Alain Rütsche, secrétaire général adjoint. Le président donne la réponse du comité unanime de l'association. Cette dernière considère qu'une généralisation des mesures proposées par la motion créerait des complications considérables. Dans le cadre de l'ACG, l'effort est constant pour que les tarifs appliqués dans les manifestations ou les installations soient les mêmes partout. D'autre part, si la Ville de Genève prend à sa charge des frais qui profitent aux autres habitants du canton, il existe un système de péréquation qui vise à compenser les différences de charges entre les communes. La Ville a reçu en moyenne, ces dernières années, de 30 à 40 millions. Cet apport financier a pour but de servir de compensation. D'autre part, les communes ont participé pour un montant de 1 000 000 de francs aux frais de remplacement de la machinerie du Grand Théâtre et elles ont versé pour cette année, à ce même théâtre, une subvention de 1 000 000 de francs. L'ACG fait, d'autre part, partie du groupe de réflexion chargé de trouver des fonds pour le futur Musée d'ethnographie.

Il s'agit aussi de se rappeler que de nombreuses personnes paient 80% de leurs impôts à la Ville de Genève, ne gardant que le reste pour leur propre commune. Qu'advierait-il aussi des frontaliers qui pourraient aussi réclamer des droits, puisqu'ils contribuent aux frais de la Ville. Il serait très difficile de résoudre tous ces problèmes. Si l'on imagine ensuite que les gens se passeraient les passeports pour pouvoir éviter de payer le supplément, devrait-on imaginer des passeports avec photographies? Quels contrôles faudrait-il alors mettre en place? Tout le système risquerait d'être plus cher à mettre en place que le montant total de ce que l'on espérerait en retirer. Le système proposé créerait de nouvelles frontières. En conséquence de toutes ces réflexions, le comité de l'ACG, tout en trouvant l'idée intéressante, estime qu'elle apporterait plus d'inconvénients que d'avantages.

### **Séance du 3 février 2000**

#### *Audition de la Fondation du Grand Théâtre*

Le conseil de la Fondation du Grand Théâtre, représenté par M. Demole, comprend les motifs de la motion qui sont de faire pression sur les autres collectivités publiques, parce qu'il est vrai que la péréquation actuelle n'est ni satisfaisante, ni équitable. Le conseil estime, néanmoins, que le système proposé entraînerait des coûts considérables et la mise sur pied d'une organisation très importante. Elle serait, au surplus, très difficile à appliquer, nécessiterait des contrôles à la caisse, un esprit policier qui lui déplaît totalement. Il se demande comment, dans de telles conditions, pourraient être gérés les abonnements collectifs, le système de billetterie en deux catégories. Dans le cas où quelqu'un voudrait céder à une

occasion son abonnement, comment devrait-il s’y prendre? Il ne paraît pas très souhaitable que ces places restent inoccupées. Le conseil se demande également comment un tel système pourrait exister dans une ville internationale comme Genève, par rapport aux résidents et par rapport aux non-résidents. Aucune autre ville connue n’applique ce genre de disparité. Si l’on augmentait de 20% le prix des billets pour les non-résidents, cela correspondrait à 60% des spectateurs du Grand Théâtre, puisque 43% viennent des autres communes genevoises, 11% des autres cantons et 6% de la France. Il y aurait des risques de perdre des abonnements, alors que ces derniers représentent le fonds de trésorerie. Deux sortes différentes de citoyens seraient créées. Selon la fondation, les problèmes d’inégalité de participation aux charges doivent être réglés au niveau des autorités, au niveau du système de péréquation et non pas au niveau des citoyens.

*Audition de M. Alain Vaissade, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles*

M. Alain Vaissade distribue aux commissaires un document de ses services sur la motion. Il remarque que la situation des comptes a maintenant fortement changé. Il a, en tant que magistrat, pris la décision de soutenir les services de son département qui ont effectué des consultations. Il rappelle que l’accès à la culture est aussi un des buts que les Verts proposent dans leur programme. Selon le magistrat, il n’y a pas de miracle: si la Ville a de sérieux problèmes financiers, elle doit aussi parfois renoncer à certaines prestations, résilier certains baux, par exemple. On a vu quels ont été les résultats des auditions des représentants des communes et de l’Etat. Les deux partenaires ne bougeront pas. Leur point de vue est que la Ville doit retirer ses engagements dans certains cas. Il faut enfin être conscient du fait que, si la situation financière est actuellement bonne et devrait peut-être l’être pour deux ou trois ans, les taux d’intérêt peuvent aussi s’envoler et l’on pourrait se retrouver dans la même situation de difficultés que l’on a connue. Les négociations concernant la participation financière aux activités culturelles ont débuté en 1992 déjà, sans résultat à ce jour.

### **Séance du 10 février 2000**

*Audition de M. André Hediger, conseiller administratif chargé du département des sports et de la sécurité*

M. Hediger considère que cette motion pose des problèmes de fond et d’organisation en ce qui concerne les sports. Si l’on se réfère à l’expérience du Service des sports, elle pose des problèmes par rapport aux personnes qui travaillent en ville et qui habitent les autres communes. Il est très difficile de faire une distinction entre les personnes. Au niveau des catégories d’âge, tout d’abord. Les juniors n’y peuvent pas grand-chose s’ils habitent la campagne plutôt que la ville et s’il

n'existe pas, par exemple, de club dans la spécialité qui les intéresse dans leur commune. Il faut se rappeler le club de basket de Bernex, par exemple, ou les exemples actuels du volleyball pour les Trois-Chêne ou du basket pour Versoix. Par rapport aux seniors, le phénomène serait le même. Faudrait-il aussi pénaliser les aînés parce qu'ils sont allés vivre dans une commune suburbaine alors qu'ils ont travaillé toute leur vie en ville et qu'ils ont trouvé un logement à loyer plus modéré à l'extérieur? Le canton est petit. Il y a là une forme de nationalisme communal qu'il ne peut personnellement pas accepter.

Pratiquement, la mise en place d'une telle organisation coûterait des frais administratifs considérables, l'engagement de collaborateurs supplémentaires, la présentation de feuilles d'impôts, d'attestations, surtout si l'on fait encore des différences entre les revenus. Il y a effectivement des problèmes au niveau de la péréquation qui ne tient pas compte de certains éléments par rapport aux installations, mais la motion oublie que les communes et l'ACG ont parfois financé certaines installations comme le Grand Théâtre, le SIS, le centre du Bois-des-Frères. M. Vaissade a exposé le problème du futur Musée d'ethnographie devant l'ACG. Il faut ajouter à ces problèmes celui des frontaliers qui travaillent à Genève et qui viennent profiter de certaines prestations pour leurs loisirs à Genève. Certaines personnes avanceront le fait qu'il y a rétrocession d'impôts, mais il trouverait, personnellement, une telle discrimination tout à fait injuste. Si l'on considère la patinoire de Sous-Moulin qui est en chantier en ce moment, avec la création de clubs en perspective, il faut s'attendre à ce que des gens passent quotidiennement la frontière pour la fréquenter. La patinoire la plus proche sur France est à Chamonix.

Sur le plan financier, si les propositions de la motion visent à alléger les charges du budget, il y aurait 20% de recettes supplémentaires, mais celles-ci ne feraient que compenser les charges administratives nouvelles.

La Ville ne pratique aucune ségrégation, l'on vient chez elle de partout et même d'au-delà des frontières. Concernant les autres communes, le seul cas qui lui vient à l'idée du point de vue des différences de traitement est celui de la piscine de Meyrin où la mairie donne des cartes de rabais à ses ressortissants. La Ville donne parfois des subventions aux communes lorsqu'elles reçoivent des Genevois, comme au Bernex Basket Club, par exemple, en son temps à qui l'on demandait le relevé des membres du club ou le Volley Club d'Onex qui a regroupé deux clubs genevois et un club d'Onex. Il faut aussi comprendre que les clubs déménagent difficilement et sont très enracinés dans leur commune d'origine.

### **Conclusion de la commission**

Les radicaux ont trouvé l'étude de cette motion intéressante, mais ils estiment que son application n'aboutirait à rien et coûterait beaucoup plus cher. Son accep-

tation pourrait aboutir à une détérioration du climat avec les autres communes. Le Parti radical refusera la motion.

Pour le Parti démocrate-chrétien, cette motion pourrait détériorer les relations de la Ville avec les autres communes. Ce n'est pas le bon moment d'adopter ce type d'attitude alors que le Conseil administratif a fait beaucoup et a encore l'intention de faire beaucoup pour essayer de remédier à la situation. Il n'est pas possible de pénaliser d'un côté et de demander de participer, d'un autre côté. Le Parti démocrate-chrétien ne votera pas la motion.

Les socialistes se rendent compte des problèmes que poserait l'application de cette motion et ils sont sûrs que le sujet sera encore traité par la suite. La Ville n'est qu'une voix au sein de l'ACG, ce qui est une forme de déséquilibre. L'idée a été émise que la Ville prenne contact avec les autres grandes communes urbaines comme Meyrin et Onex pour former une autre association et qu'elle quitte l'ACG. Ou que l'ACG soit transformée en une organisation plus efficace. En ce qui concerne la motion, les socialistes s'abstiendront lors du vote.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) s'opposera à la motion, comme elle l'a fait depuis le début. D'une part, parce que cela ne lui paraît pas être le bon moyen d'action; d'autre part, parce que ce serait une manifestation de nationalisme. La politique actuelle de financement intercommunal telle qu'elle existe actuellement pour la salle de gymnastique artistique lui paraît être un bon exemple. Il faudra que la Ville refuse de financer une infrastructure si la participation des communes n'atteint pas un taux minimal. Une nouvelle structure tripartite entre Canton, Ville de Genève et autres communes devrait aussi être étudiée.

Les libéraux ne peuvent accepter la motion, parce c'est un mauvais moyen d'aborder un vrai problème. Il y a un problème de fond au niveau de la répartition des charges, mais la motion pose, quant à elle, deux difficultés majeures: d'une part elle prend les citoyens en otages et s'adresse à des individus, d'autre part elle cherche à résoudre par la force un conflit. Le Parti libéral rejettera la motion.

Les Verts considèrent que cette étude n'a pas été inutile, il s'agit là d'un vrai problème qui devra encore être débattu. En conséquence de tous ces éléments, les Verts s'abstiendront lors du vote.

Le Parti du travail refusera cette motion, pour toutes les raisons déjà énoncées.

### **Vote de la commission**

Par 10 non et 4 abstentions (Verts et socialistes), la commission refuse cette motion.

Par 8 non contre 6 oui, la commission refuse d'adopter des recommandations à la motion.